*FPU.SR- 19.5*

Appel à manifestation d’intérêt

Projets iCER

*innovation* contre l’exclusion et la radicalisation

**Mission :** *Bureau programme de Tanger, OIM Maroc*

**Nom du Projet :** USAID Morocco Community Resilience Activity (MCRA-FORSATY)

**OTP: CD.0024.MA20**

**Appel à manifestation d’intérêt**

**Tanger, 1er octobre 2022**

Le Programme FORSATY, de l’USAID, mis en œuvre par l’OIM, contribue aux politiques nationales d’inclusion socio-économique et de prévention de la radicalisation. Le Programme appuie des partenaires publics et associatifs dans le renforcement des pratiques, approches et méthodes favorisant un accès élargi et une meilleure intégration socio-économique des groupes défavorisés et exclus.

L’Organisation internationale pour les migrations (ci-après dénommée **l’OIM**) souhaite engager un partenariat avec des acteurs marocains œuvrant dans la lutte contre l’exclusion et les phénomènes d’aliénation sociale et de radicalisation, incluant auprès des femmes et des jeunes.

L’OIM adresse cet appel à manifestation d’intérêt aux associations et acteurs communautaires qui souhaitent développer leurs capacités, échanger et construire avec d’autres associations et acteurs, et mettre en œuvre des actions locales innovatrices.

L’objectif des projets iCER est de contribuer à la connaissance, au travail collaboratif et au renforcement des approches et méthodes des associations et acteurs dans la lutte contre l’exclusion et la radicalisation. L’objectif sera poursuivi par la formation, les échanges, et la mise en œuvre d’actions innovatrices dans la cadre de projets subventionnés. L’apprentissage des projets iCER informera les initiatives futures des associations.

Les associations et acteurs des zones de **Tanger-Tétouan-Al-Hoceima, Rabat-Salé-Kenitra, Casablanca-Settat** peuvent seuls soumettre une manifestation d’intérêt dans le cadre de cet appel. Le Programme présélectionnera entre **10 et 15 associations** **et acteurs** au total. Les associations et acteurs présélectionnés prendront part à une série de formations et échanges débutant en novembre 2022, et seront invités à déposer une proposition de projet/initiative pour revue, décision, et éventuel financement par le Programme **en janvier 2023**. Les modalités de financement seront adaptées à une fourchette allant de **50 000 à 500 000 Dirhams**, et devront prendront fin **le** **31 octobre 2023**. La présélection ne donne pas en elle-même une garantie de financement ; la décision de financement se fera sur la base de la proposition de projet et du porteur.

Les associations et acteurs intéressés sont appelés à remplir et soumettre le formulaire d’application en annexe (en français ou en arabe selon la langue de trial de l’acteur) à cet appel à manifestation. Les manifestations d’intérêt doivent être soumises par courriel (email) à l’adresse suivante : [cknaina@iom.int et](mailto:cknaina@iom.int%20et%20) [moroccoprocurement@iom.int](mailto:moroccoprocurement@iom.int) au plus tard le 16 octobre 2022 à 23h59.

Les manifestations d’intérêt reçues tardivement ne seront pas considérées.

Vincent CARBONNEAU

Chef de Programme FORSATY

## Section I : Terme de Reference

**Contexte**

Cet appel à manifestation d’intérêt fait suite à la réalisation récente d’une étude sur le phénomène de l’extrémisme violent, incorporant la dimension genre. Les projets iCER s’inscrivent dans un objectif d’innovation, d’apprentissage et de renforcement des capacités des acteurs locaux s’appuyant sur les résultats de l’étude. L’étude a identifié les thèmes ci-dessous comme représentant un intérêt particulier, entre autres pour les acteurs communautaires aux prises avec l’exclusion et le phénomène de la radicalisation.

**Thématiques**

Les projets iCER comprennent les thématiques suivantes. Ces thématiques seront traitées entre autres dans les sessions de formation et d’échange qui accompagnent le développement de projets.

* Le renforcement des capacités des organisations de la société civile à concevoir et mettre en œuvre des actions de lutte contre l’exclusion et la radicalisation
* L’éducation aux médias : l’analyse de la propagande extrémiste en ligne et renforcement de la résilience via l'espace en ligne
* Les stratégies d'engagement civique dans la prévention de la radicalisation
* Le rôle des médias dans la promotion de l'inclusion et la lutte contre la haine, l'autonomisation et la protection des femmes créatrices de contenu, et l'amélioration des compétences médiatiques et numériques pour sensibiliser aux différents types de haine et de discrimination.
* La réhabilitation et la réintégration d’ex-jihadistes et les modèles d'engagement communautaire qui offre des parcours de soutien pour les jeunes à risque
* L'approche transformatrice du conflit : facteurs d'attraction et de répulsion qui attirent les individus vers l'extrémisme violent, notamment en analysant les structures de la violence
* L'autonomisation des communautés pour renforcer la résilience
* L’approche genrée et l'inclusion des instances religieuses dans la conception et la mise en œuvre des programmes

**Régions ciblées**

Trois régions en particulier répondent à une série de critères qui, selon nous, en font les zones les plus appropriées pour mettre en œuvre des stratégies de PEV soutenues par l'étude susmentionnée. Ces trois régions sont les suivantes :

* 1. La région de Tanger-Tétouan-Al-Hoceima Tanger-Tétouan ;
  2. La région de Rabat-Salé-Kenitra ;
  3. La région de Casablanca-Settat.

**Section II : Critères de présélection**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Critère** | **Description** | **Points** |
| Identification de la problématique | La présentation permet de bien saisir le problème, ses sources, les dynamiques en cours, les personnes touchées, ses effets. | 25 |
| Degré de correspondance avec les objectifs des projets iCER | La problématique concerne des problèmes d’exclusion sociale et de radicalisation liée à l’exclusion | 15 |
| Résultats proposés | Les résultats escomptés sont clairement identifiés | 10 |
| Activités proposées | Les activités sont en lien avec les résultats | 10 |
| Activités du porteur (organisation ou acteur) | Le porteur est déjà actif dans la problématique ou des problématiques connexes | 15 |
| Expérience locale | Expérience du porteur dans le quartier et liens existants (partenaires, personnes concernées) dans le quartier où sont proposées les actions | 25 |
| **Total** | | **100** |

**Section III : Instructions**

1. La manifestation d’intérêt doit être envoyée à [cknaina@iom.int](mailto:cknaina@iom.int) et [moroccoprocurement@iom.int](mailto:moroccoprocurement@iom.int) au plus tard le 16 octobre 2022 à 23h59. La manifestation d’intérêt doit être présentée dans la langue arabe ou française et dans le format prescrit par l’IOM dans l’appel à manifestation d’intérêt (voir tableaux en annexe). Toutes les informations requises doivent être fournies, en répondant de façon claire et concise à tous les points énoncés. Toute manifestation d’intérêt qui ne répond pas entièrement et de façon exhaustive aux exigences indiquées dans l’appel à manifestation d’intérêt peut être rejetée.
2. Le dossier de manifestation d’intérêt doit comprendre les éléments suivants :
   1. Lettre d’accompagnement ;
   2. Le dossier de manifestation d’intérêt dument constitué, comme indiqué dans l’appel à manifestation d’intérêt, signée sur toutes les pages par le représentant autorisé du partenaire de mise en œuvre ; et
   3. Pour les organisations : une copie des statuts de l’association ; pour les acteurs : une copie de la C.I.N.
3. Les partenaires de mise en œuvre peuvent demander des clarifications sur toutes parties l’appel à proposition. La demande doit être adressée par écrit et soumis à l'OIM à l'adresse [cknaina@iom.int](mailto:cknaina@iom.int)
4. Les demandes peuvent être modifiées, avant la date de clôture indiquée. Les demandes ne peuvent pas être modifiées ou retirées après le délai de manifestation d’intérêt.
5. Le partenaire de mise en œuvre prend en charge tous les coûts associés à la préparation et à la manifestation d’intérêt de la demande et l’OIM ne sera en aucun cas responsable des coûts encourus.
6. L’OIM ne demande à aucune étape du processus des frais de dossier aux partenaires de mise en œuvre.
7. Les porteurs recevront un avis écrit du résultat du processus de présélection dans les trois semaines suivant la date limite de manifestation d’intérêt de la note conceptuelle. L’OIM fournira des informations additionnelles sur le processus de sélection à la demande des parties ayant soumissionné ; le détail des décisions concernant un manifestation d’intérêt en particulier ne sera pas communiqué.

## Section IV : Conditions

1. Toutes les informations fournies par écrit ou communiquées verbalement aux partenaires de mise en œuvre conformément à l’appel à manifestation d’intérêt doivent être traitées comme strictement confidentielles. Les parties ayant déposé une manifestation d‘intérêt ne doivent pas partager ou divulguer ces informations à un tiers sans l’approbation écrite préalable de l’OIM. Le respect de cette obligation s’applique même après le processus de présélection, que le dossier du partenaire de mise en œuvre soit retenu ou non.
2. L’OIM traitera toutes les informations (ou celles portant la mention propriétaire/sensible/financière) reçues des partenaires de mise en œuvre comme étant confidentielles et toutes les données personnelles conformément à ses principes de protection des données.
3. La partie, en soumettant une expression d’intérêt, donne son consentement à l’OIM pour le partage d’informations la concernant avec d’autres acteurs aux fins de l’évaluation et de la gestion de sa manifestation d’intérêt.
4. L’OIM se réserve le droit d’accepter ou de rejeter toute manifestation d’intérêt, d’annuler le processus et de rejeter toutes les demandes, à tout moment sans encourir de ce fait la moindre responsabilité vis-à-vis des parties ayant soumis une manifestation d’intérêt et sans obligation de les informer du motif de l’annulation.
5. L’OIM se réserve le droit d’annuler/de réduire la portée des activités prévues ou d’introduire d’autres activités/élargir la portée des activités existantes. Les parties ayant soumis une manifestation d’intérêt doivent être prêtes à participer aux activités à partir du mois d’octobre 2022.

Pour plus d’informations, veuillez contacter Chaima Knaina par courriel à cknaina@iom.int

Fin